

Colonel J. THOMANN,

*pharmacien-chef de l'armée suisse,
membre du Comité permanent des Congrès internationaux
de médecine et de pharmacie militaires.*

**VII^e Congrès international de médecine
et de pharmacie militaires à Madrid.**

Le VII^e Congrès international de médecine et de pharmacie militaires s'est réuni du 29 mai au 5 juin 1933 à Madrid¹.

La séance inaugurale, à laquelle assistaient les délégués officiels d'environ 30 différentes nations, eut lieu l'après-midi du 29 mai au Théâtre de la Comédie et fut honorée par la présence de S. Exc. le président de la République, qui était accompagné par le président du Conseil et ministre de la guerre M. Manuel Azana, le ministre de la marine M. José Giral, le président du Congrès, M. le général Gonzalez Granda, médecin-chef de l'armée espagnole.

M. le docteur Coca, représentant de la Municipalité, salua les congressistes au nom du Conseil municipal de Madrid. Le général Rouppert, médecin-chef de l'armée polonaise, remercia au nom des congressistes. Après un discours du Commissaire général du congrès, M. le lieutenant-colonel A. Van Baumberghen, du président du congrès M. le général Gonzalez Granda, du lieutenant-colonel-médecin Voncken, M. le président de la République adressa des paroles très touchantes à l'assemblée, en faisant allusion au rôle important des officiers des Services de santé et de la médecine militaire, où il voit le symbole de l'esprit de solidarité entre les peuples. C'est cet esprit qu'il s'agit d'exalter par tous les moyens pour obtenir entre les nations une collaboration effective, qui seule peut être la vraie base d'une paix durable.

¹ Voir *Revue internationale*, juillet 1932, pp. 591-594 ; octobre 1932, pp. 870-871 ; février 1933, pp. 179-180, (*N. d. l. R.*).

VII^e Congrès de médecine et de pharmacie militaires.

La séance d'ouverture fut d'autant plus solennelle que la Fanfare républicaine joua dans l'ordre alphabétique les hymnes nationaux de toutes les nations représentées au congrès. A l'issue de cette cérémonie, les congressistes se rendirent dans les salles du palais de l'exposition du Retiro où, en présence du chef du gouvernement espagnol, l'exposition internationale de matériel sanitaire et de la Croix-Rouge fut inaugurée. Au soir du même jour, le président de la République recevait les congressistes dans le somptueux Palais national (anciennement Palais royal) ; il le fit avec une cordialité qui enthousiasma les nombreux participants.

Le mardi 30 mai eut lieu la première séance de travail dans une des salles du palais de l'exposition, qui est merveilleusement situé dans le magnifique parc du Retiro.

Les questions étudiées pendant la durée du congrès ont été les suivantes :

Première question : *Les principes généraux qui doivent présider à l'organisation sanitaire d'un pays en cas de guerre et l'application aux divers échelons des prescriptions de la nouvelle Convention de Genève.*

Les rapports furent présentés par MM. le colonel-médecin Potous Martinez, le lieutenant-colonel-médecin Gonzales Deleito, le sous-inspecteur pharmacien de 2^e classe Fernandez de Rojas y Cedrun de l'armée espagnole, et M. le lieutenant-colonel Nordlander, de l'armée suédoise.

Deuxième question : *Les vaccinations préventives dans les armées de terre, de mer et de l'air.*

Les rapports étaient fournis par MM. le lieutenant-colonel médecin Fernandez Martos, le pharmacien-major Saéz F. Casariego de l'armée espagnole, le lieutenant-colonel Dawson, les capitaines-médecins Wittingham et Sheldon de l'armée britannique, et le major Masaji Kitano de la marine japonaise.

Colonel J. Thomann.

Troisième question : *Le traitement des cas chirurgicaux de première urgence à l'avant en guerre de mouvement.*

Les rapports étaient fournis par MM. le lieutenant-colonel médecin Gomez Ulla, le commandant médecin Sanchez Vega, le commandant médecin Herre Menguijon, le capitaine médecin Madruga Jimenez, le capitaine médecin Martin Santos et le pharmacien-major Campoy Irigoyen de l'armée espagnole, les commandants médecins Martinez Falero et Abengoichea Laita de la marine espagnole et le lieutenant-colonel médecin Léman de l'armée belge.

Quatrième question : *Les aliments conservés faisant partie de la ration délivrée, soit en temps de paix, soit en campagne : leurs modes de préparation, leur analyse.*

Les rapports étaient fournis par les pharmaciens militaires de l'armée espagnole, MM. Emilio Salazar Hildago, sous-inspecteur de 2^e classe, Juan Casas Fernandez, Pedro Calvo Munoz Torrero, pharmaciens de 1^{re} classe, le commandant d'intendance Eduardo Robles Perez, le lieutenant-colonel médecin V. Herrero y Diez de l'armée espagnole, le commandant pharmacien E. Fernandez Espina de la marine espagnole et le colonel pharmacien J. Thomann de l'armée suisse.

Cinquième question : *Etude comparée de l'organisation dans les différentes armées de terre, de mer et de l'air des services dentaires.*

Les rapports étaient fournis par M. le docteur Anzel Vazquez de l'armée espagnole et le Service de santé de l'armée mexicaine.

Sixième question : *Etude comparée de l'organisation dans les différentes armées de terre, de mer et de l'air des services administratifs.*

Les rapports étaient fournis par MM. le lieutenant-colonel de l'intendance Frederico Abeilhe y Rodriguez Fito

VII^e Congrès de médecine et de pharmacie militaires.

et le sous-inspecteur pharmacien José Abadal y Sibila, de l'armée espagnole.

Tous les rapports furent suivis, d'une part, de nombreuses et intéressantes communications présentées par plusieurs congressistes, et d'autre part, de discussions très nourries. Ne pouvant pas entrer ici dans le détail de tous ces travaux, nous n'en donnerons que les résultats, sous la forme des conclusions adoptées par l'assemblée plénière au cours de la séance de clôture.

Première question.

1^o Etant donné la complexité et l'extension du sujet, les conclusions doivent avoir un caractère de généralité embrassant les points suivants :

- | | |
|----------------|------------------|
| a) prévention, | c) guérison, |
| b) évacuation, | d) récupération. |

2^o En conséquence, l'activité si complexe de la santé militaire doit se développer sous la dépendance du commandement, en pleine autonomie technique pour tout ce qui concerne l'utilisation du personnel et du matériel sanitaire, dans le but d'assurer au mieux les besoins du service.

3^o L'exécution du service sera d'autant meilleure que les cadres des corps sanitaires auront fait l'objet d'une sélection plus soignée, grâce à un recrutement et à une préparation militaire et technique donnant toutes garanties sur leur valeur militaire et professionnelle.

4^o Cette préparation s'impose également pour tous les personnels de complément ou de réserve, faisant appel aux praticiens civils mobilisés dans le cadre de la nation armée.

5^o En raison de l'évolution incessante des sciences médicales, il est nécessaire de former des spécialistes de compétence prouvée dans les corps de santé militaires.

6^o La Convention de Genève, *carta magna* du Service de santé, énonce seulement les principes généraux qui doivent être appliqués par tous d'une manière uniforme. Il paraît donc désirable de codifier dans une réglementation médico-technique internationale l'ensemble des mesures à prendre à ce sujet.

Deuxième question.

1. Les vaccinations préventives destinées à prémunir les troupes contre les maladies infectieuses doivent être pratiquées en temps de

Colonel J. Thomann.

paix comme en temps de guerre, pour lutter contre les épidémies ou les endémies. L'application de cette mesure variera suivant l'état sanitaire habituel ou éventuel des armées intéressées.

2. Elle ne doit dispenser en aucun cas de prendre les autres mesures qui doivent permettre de lutter contre la contagion directe ou indirecte.

3. La méthode des vaccinations associées est à recommander.

4. Il est désirable que, avant d'être incorporé, le soldat soit déjà immunisé contre les maladies infectieuses dont il est menacé pendant le service militaire, et qui sont justiciables de la vaccination préventive. Dans ce but il est souhaitable que, dans chaque nation, une entente intervienne entre les autorités civiles et militaires en vue de cette vaccination prémilitaire ; l'armée et la population civile ne pourront qu'en bénéficier.

5. Il est désirable que pour obtenir des résultats plus complets de la médecine préventive, on publie les méthodes employées dans les diverses armées pour la préparation des vaccins et autres moyens prophylactiques.

Troisième question.

1. Le succès du traitement repose sur la rapidité et sur le perfectionnement de l'évacuation sur les centres chirurgicaux les plus proches.

2. La conception d'une formation spécialisée, au point de vue chirurgical, doit forcément dans la guerre de mouvement s'appuyer sur les enseignements fournis par la grande guerre.

3. Etant données les caractéristiques de la guerre de mouvement, les types d'hôpitaux chirurgicaux de campagne de la dernière guerre paraissent trop compliqués ; il y a donc lieu de proposer comme formation plus mobile le groupe chirurgical motorisé, mobile et interchangeable.

4. La dite unité constituera un service de corps d'armée, intermédiaire entre les services d'extrême avant-garde, des divisions et ceux déjà plus fixes de l'armée.

5. Pour l'accomplissement de ses fonctions, elle s'installera dans le voisinage immédiat de l'hôpital de campagne ou d'édifices réquisitionnables selon les cas, et elle disposera des moyens de transport convenables.

6. La formation chirurgicale proposée sera modifiée autant que possible d'après les circonstances de la guerre et surtout d'après la nature du terrain. Elle doit en tout cas être souple et légère.

VII^e Congrès de médecine et de pharmacie militaires.

Quatrième question.

I. *Préparation et conservation.*

1. Vu la grande importance des conserves dans l'alimentation du soldat, la première condition que ces aliments doivent remplir est une bonne conservation.

2. Pour garantir cette bonne conservation, il est nécessaire que :

- a) les produits employés à la préparation (viande, farine, produits de mouture, lait, etc.) soient de première qualité.
- b) pendant la préparation des conserves, la plus grande propreté soit observée.
- c) tout en respectant les qualités organoleptiques et les principes essentiels, la stérilité soit complète. Si la stérilisation n'est pas possible, la dessiccation (pain, soupe, etc.) doit être suffisante.

3. A l'exception du sel de cuisine et du salpêtre à dose minime, tous les agents conservateurs doivent être interdits.

4. Pour avoir toute garantie, la date de fabrication doit être estampée sur le couvercle en métal ou imprimée sur les emballages d'autre nature.

II. *Analyses.*

5. Comme dans l'état actuel des choses les procédés d'analyse diffèrent de pays à pays, il serait souhaitable de voir s'unifier les méthodes d'analyse en usage dans les diverses armées et de voir ces méthodes publiées soit dans les formulaires pharmaceutiques en usage, soit dans d'autres documents mis à la disposition des pharmaciens militaires.

6. Le contrôle chimique des aliments conservés formant les approvisionnements des armées doit en principe être confié aux pharmaciens chimistes, seuls spécialement qualifiés. Pour la partie bactériologique et pour l'appréciation de la valeur nutritive, le contrôle peut être confié à un bactériologiste et à un médecin hygiéniste.

Cinquième question.

1. Dans toute armée, la création d'un service odonto-stomatologique militaire est désirable.

2. Son activité s'exerce par :

- a) la prophylaxie, l'hygiène et le traitement bucco-dentaire,
- b) la coopération éventuelle aux services d'identification.

3. Le personnel technique devra être recruté parmi les professionnels pourvus du titre légal.

4. La spécialisation médico-militaire des odontologistes doit faire l'objet d'une préparation appropriée.

Colonel J. Thomann.

Sixième question.

Une bonne gestion administrative étant une garantie indispensable du fonctionnement correct des Services de santé, il est désirable de confier cette mission à un corps d'officiers spécialement préparés à cet effet.

Ces conclusions seront adressées à tous les gouvernements par l'intermédiaire du Ministère des affaires étrangères de la République espagnole.

* * *

Au cours du congrès se sont tenues des séances spéciales des chefs des Services de santé et des chefs des délégations, auxquelles ont collaboré les délégués de l'Association de droit international et le groupe national espagnol de l'Association internationale du progrès social. Avaient été portées à l'ordre du jour tout spécialement des questions concernant le développement de la collaboration internationale dans le domaine de la médecine militaire au point de vue social et dans le cadre du droit international. Les délibérations se sont terminées par la rédaction de vœux, dont l'importance internationale est considérable, et qui seront portés à la connaissance des différents gouvernements, ainsi que des organisations internationales de la Croix-Rouge. Ces vœux envisagent les objets suivants :

1. Création des localités sanitaires,
2. Application pratique de certains articles de la Convention de Genève,
3. Protection de la population civile eu égard aux conditions des guerres futures.

Le compte rendu de l'assemblée internationale des chefs des Services de santé des armées paraîtra dans le bulletin international des *Archives médicales belges*. Le comité permanent des Congrès a tenu sept séances où il traita de l'organisation des congrès et de celle de

VII^e Congrès de médecine et de pharmacie militaires.

L'Office international de documentation de médecine militaire.

Pendant la durée du congrès, des excursions très réussies furent organisées à l'Escorial et à Tolède ; de très nombreux congressistes y prirent part. On eut, en outre, l'occasion de visiter des instituts d'un intérêt particulier, tel que l'hôpital militaire, le laboratoire central du service pharmaceutique de l'armée, le laboratoire municipal du service d'hygiène, une place d'aviation militaire. Signalons également la belle réception que le Gouvernement offrit dans les salons de l'hôtel Ritz, après un dîner auquel avaient été conviés les délégués officiels.

Ce court aperçu peut donner une idée de l'étendue du programme de ce congrès. Nous nous faisons un devoir et un plaisir de remercier ici les différents comités locaux, qui n'ont ménagé aucun effort pour la réussite de cette réunion internationale.

* * *

A l'issue du congrès de Madrid, s'est tenue à Grenade, du 5 au 7 juin, la 3^e session de l'Office international de documentation de médecine militaire¹. Environ 150 participants purent assister aux nombreuses conférences, suivies de fort intéressantes discussions, qui constituaient le programme de cette session ; celle-ci eut, comme les précédentes, un succès mérité. Ce serait faire preuve d'ingratitude que de ne pas mentionner la belle excursion à la Sierra Nevada, gracieusement offerte par le comité d'organisation, qui se composait des plus hautes autorités civiles et militaires de la ville de Grenade.

L'excellente évolution de cette session était due d'une part à la bonne organisation du comité local et, d'autre

¹ Sur la II^e session de cet Office, voir *Revue internationale*, mars 1932, pp. 243-244 (*N. d. l. R.*).

Colonel J. Thomann.

part, à la manière très remarquable avec laquelle elle était dirigée par son président M. le général Butoiano (Roumanie).

* * *

Le prochain congrès se tiendra en septembre 1935 à Bucarest, sous la présidence du médecin inspecteur général Butoiano, chef du Service de santé de l'armée roumaine.

Les sujets suivants ont été mis à l'ordre du jour :

Première question : Principes d'organisation et de fonctionnement du Service de santé dans la guerre de montagne, (Roumanie-Italie).

Deuxième question : Détermination de l'aptitude aux diverses spécialités des armées de terre, de mer et de l'air, (Roumanie-France).

Troisième question : Séquelles des blessures de l'abdomen, (Roumanie-Etats-Unis).

Quatrième question : Recherches ayant pour but l'unification des méthodes d'analyse des aliments et boissons destinés à l'alimentation du soldat, (Roumanie-Tchécoslovaquie).

Cinquième question : Soins bucco-dentaires à l'avant, (Roumanie-Lithuanie).

Sixième question : Etude comparative des attributions des Services administratifs sanitaires dans les différentes armées de terre, de mer et de l'air, (Roumanie-Chili).